



CSE avens

L'avenir se construit ensemble

PV n° 24

Réunion plénière CSE/CSSCT

Du jeudi 03 avril 2025



Participants

Présents

- Emilie Le Roux, *secrétaire adjointe (FO)*
- Romain Le Roux, *trésorier adjoint (FO)*
- Julie Fraisse (*FO*)
- Johanna Maury (*FO*)
- Lisa Bevilacqua (*FO*)
- Bérangère Jouan (*FO*)
- Chantal Secondi (*FO*)
- Karine Ferey (*cadre élue*)

Excusés

- Stéphane Peignier, secrétaire (*DS FO*)
- Corinne Siard, trésorière (*FO*)
- Hervé Vouland (*FO*)

Invités

Heure de début : 8h30

Heure de fin : 12h00





SOMMAIRE

● 1. Points Employeurs :

1. La note d'information concernant la modification des plannings du Foyer Gafodio ainsi que l'ancien et le nouveau planning
2. La consultation annuelle sur l'ordre des départs en congés
3. information index qualité professionnelle
4. Note sur les frais lors des formations
5. Information sur un nouveau logiciel SIRH (système informatique)
6. Information sur une procédure concernant le référent agissement sexiste et moral et référent harcèlement

2. Points Elus :

1. Validations PV de février et mars 2025
 2. Validation RI du CSE
- CSSCT
3. Retour sur la visite de Paul Arène par les élus de CSSCT
 4. Retour et échanges sur la formation des élus du 25 mars sur le DUERP
 5. Communication LEETO :
 - Mise en place d'un calendrier de passage des élus sur les établissements de l'association de passages sur les établissements de l'asso pour information LEETO
 - Modalité de diffusion de la vidéo explicative aux salariés la demande pour que Marie Julie nous fasse un retour sur les dates proposées par les directeurs d'établissements pour les visites
 6. Absence /remplacement trésorière du CSE
 7. Questions diverses/RP



Point employeur

1. La note d'information concernant la modification des plannings du Foyer Gafodio ainsi que l'ancien et le nouveau planning:

Les élus interpellent la direction générale sur les éléments retenus à la lecture du nouveau planning et les éléments recueillis auprès de salariés en lien avec la RP du site entre autres.

Les élus mettent en avant que les salariés, force de propositions, n'ont pas eu l'impression d'avoir la possibilité d'échanger avec la direction de pôle.

Les élus saisissent des éléments au cas par cas sur des changements qui semblent-ils pourraient avoir des impacts non négligeables sur le cour/moyen terme de la mise en place de ce nouveau planning.

Les élus mettent en avant la perte des RA qui enlève un avantage aux salariés.

La direction générale entend les éléments relevés par les élus et va se rapprocher de la direction de pôle afin d'apporter des réponses.

⇒ Les élus votent **contre** pour la consultation du nouveau planning.

Les élus sont dans l'attente d'un retour sur les éléments soulevés.

La direction générale rappelle que ce n'est qu'un vote consultatif.

En aval de la réunion plénière, la direction générale est revenue vers les élus du CSE afin de leur faire part des réponses apportées par la direction de pôle.

Les réponses sont les suivantes:

- *Le planning des salariés de nuit : le planning n'a pas changé de manière significative, la seule modification concerne l'ajout d'une réunion de 2h pour les AS une fois par mois qui peut se faire en visio. La répartition des horaires se faisait déjà selon une alternance 2 nuits / 5 nuits.*

- *Globalement, les suggestions des salariés ont été prises en compte hormis celle d'une personne qui, par conséquent, est défavorable à ce changement.*

- *Les SNQ/ASI ne participent pas aux réunions pluridisciplinaires sur le foyer Gafodio.*

- *S'agissant des coordos, le planning doit encore subir quelques ajustements.*

2. La consultation annuelle sur l'ordre des départs en congés:

Vote des élus sur la consultation pour à l'unanimité

3. information index qualité professionnelle:

Pour rappel, l'index (ou index égalité professionnelle) est un outil mis en place pour mesurer et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des entreprises. Il est obligatoire pour les entreprises d'au moins 50 salariés et doit être calculé et publié chaque année.

La direction générale informe les élus que chaque année un index est calculé sur 100. Si le calcul est inférieur à 75/100 un plan d'action doit être mis en place.

⇒ Cet index sert à évaluer les écarts, identifier les axes d'améliorations, renforcer la transparence et ainsi se conformer à la loi.

4. Note sur les frais lors des formations:

La direction générale informe les élus sur une note de service qui contiendra les modalités de remboursement des frais en lien avec les formations effectuées par les salariés.

Les élus reviennent sur le temps de trajet suivant les formations suivies qui parfois dépasse le temps habituel pour se rendre sur son lieu de travail. En lien avec le code du travail (l'article L3121-4. « le temps de déplacement professionnel, lorsqu'il dépasse le temps normal de trajet entre le domicile et le lieu habituel de travail, doit faire l'objet d'une contrepartie. Cette contrepartie peut être sous forme de repos ou financière, et elle est déterminée par convention ou accord collectif, ou à défaut, par décision unilatérale de l'employeur après consultation des représentants du personnel. » legifrance.gouv.fr).

La direction générale rappelle le texte en lien avec le DUE (Décision Unilatérale de l'Employeur) que cette contre partie est la journée de solidarité, qui est de 7h et n'est donc pas impacté sur le salarié en échange de ces temps de déplacements. À titre exceptionnel et ponctuel, si le temps sur l'année dépasse les 7h ,une fraction de ce temps additionnel temps pourra être recrédié sur OCTIME.



5. Information sur un nouveau logiciel SIRH (système informatique):

La direction générale informe les élus sur l'acquisition d'un nouveau logiciel qui, dans un premier temps, permettra une gestion des recrutements et de faciliter les modalités administratives des salariés en termes de dépôt de justificatifs, signature de contrat etc.. Et dans un deuxième temps la gestion des compétences en lien avec les formations, entretien professionnel ...

6. Information sur une procédure concernant le référent agissement sexiste et moral et référent harcèlement:

La direction générale informe les élus qu'une fiche récapitulative des définitions et modalités en lien avec le processus harcèlement / agissements sexiste et moral va être diffusée aux salariés avec tous les outils et éléments nécessaires aux salariés concernés.

Point élus

1. Validations PV de février et mars 2025

⇒ Pour à l'unanimité.

2. Validation RI du CSE

La direction et les élus effectuent des modifications conjointes et décident ensemble la validation par mail à la suite de la réunion.

CSSCT

3. Retour sur la visite de Paul Arène par les élus de CSSCT (20 mars 2025)

Les élus reviennent sur les points relevés dont les axes d'améliorations sont en cours de réalisation.

La direction générale revient sur la nécessité d'expliquer aux salariés les changements stratégiques du projet après en avoir informé les membres du CSE.

La direction générale revient sur les autres points soulevés par les élus de CSSCT, entre autres les inquiétudes des salariés, les besoins en termes de matériels sur Naval groupe et la communication en générale. Tous ces points sont pris en compte et pour certains des actions d'améliorations ont été effectuées.



Les élus et la direction générale font un point sur la présence ou le remplacement des élus de la CSSCT. Ils conviennent qu'une personne, dont les interventions sont pertinentes aux commissions CSSCT, peut être présente lors de ses commissions et renforcer la présence des membres élus sous invitations ponctuelles et non à titre de remplacement.

- Les élus font part d'un retour sur la réunion concernant la réorganisation du PPEA qui a eu lieu sur le site de Paul Arène. Les élus ont pu échanger avec les salariés présents et l'accueil de ces changements semble être positif pour une majorité.

La réunion a eu pour impact directe de répondre aux questions des salariés, pour autant les élus restent vigilants aux conséquences à moyen/ long terme de cette nouvelle organisation sur les salariés.

Les élus informent la direction générale que le 30 avril 2025, ils effectueront une visite sur le site de la poste le matin puis sur Paul Arène l'après midi.

4. Retour et échanges sur la formation des élus du 25 mars sur le DUERP

Les élus font un retour écrit sur la formation DUERP effectuée le 25 mars 2025.

Les élus interpellent la direction générale sur les DUERP (versions 2023/2024) et font part de l'incompréhension de certaines données en lien avec les actions à mettre en place.

La direction générale informe les élus que M.Guez (IPRP) vient de mettre à jour l'intégralité des DUERP des établissements de l'association.

La direction générale et les élus feront intervenir M.Guez (IPRP) afin de faire un retour sur les mises à jour. Les nouveaux DUERP sont envoyés aux élus afin de pouvoir avoir le temps de les étudier avant la rencontre avec M.Guez (IPRP).

5. Communication LEETO :

Les élus font la demande à la direction générale de mettre en place un calendrier de passage des élus sur sites de l'association afin qu'ils puissent faire une présentation des avantages LEETO aux salariés.

Les élus font part de la vidéo réalisée afin d'annoncer leurs passages sur les établissements. La vidéo sera diffusée aux salariés sous forme de mail avec un lien leur permettant l'accès à la vidéo et les informations concernant leur venue.

La direction générale va se rapprocher des directeurs de pôles afin de mettre en place un calendrier.

Les élus informent que leur venue sera composée d'une présentation générale des avantages LEETO ainsi qu'un moment d'échange questions/réponses.

6. Absence /remplacement trésorière du CSE:

Les élus informent la direction générale qu'en l'absence prolongée de la trésorière Mme SIARD Corinne, celle-ci sera remplacée par Mme MAURY Johanna en collaboration avec le trésorier adjoint actuellement M.LEROUX Romain dans un soucis de neutralité et d'impartialité.

⇒ Les élus votent pour à l'unanimité.

Point des élus

7. Questions diverses/RP:

- *Au sujet de la JASS(journée associative), les élus remontent la problématique de différences faites auprès des salariés, qui pour certains se voient refuser la pose de cette journée suivant leur convenance alors que d'autres peuvent la poser comme ils le souhaitent (collée à un RA ou CP..):*

La direction générale répond que c'est à la main des directeurs de pôle.

Les élus informent que sur la note de direction du PAVA concernant les modalités de poses des RECF et RA , la JASS n'est pas notée et de ce fait ne doit pas être soumise aux mêmes obligations.

La direction générale renvoi aux questions RP afin de trouver un accord avec les directions de pôle et rappelle que la JASS correspond anciennement (avant la fusion) à la journée du président.

- *À la suite de la note de direction en date du 22 aout 2022 sur le paiement des heures supplémentaires de remplacement:*

- Serait-il possible de mettre en place un compteur d'heures de remplacement payées, visible sur Octime pour les salariés ?

La direction générale :

Le sujet est en cours d'étude de faisabilité, Les heures récupérées ne pourront pas apparaître dans ce compteur.

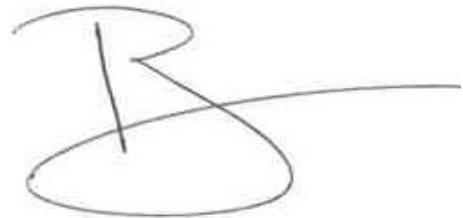
- Lorsque le cadre demande à un salarié d'effectuer un remplacement, est-il possible qu'il demande systématiquement au salarié le souhait de récupération ou rémunération? Et qu'il soit visible sur Octime?

La direction générale :

Il semble plus logique que ce soit au salarié d'apporter cette précision au cadre.

Signatures:

Directeur Général AVENS
M. Blondeau Olivier



Secrétaire adjointe CSE AVENS
Mme LE ROUX Emilie





avens

L'avenir se construit ensemble

Merci d'avoir pris le temps de lire
notre compte rendu